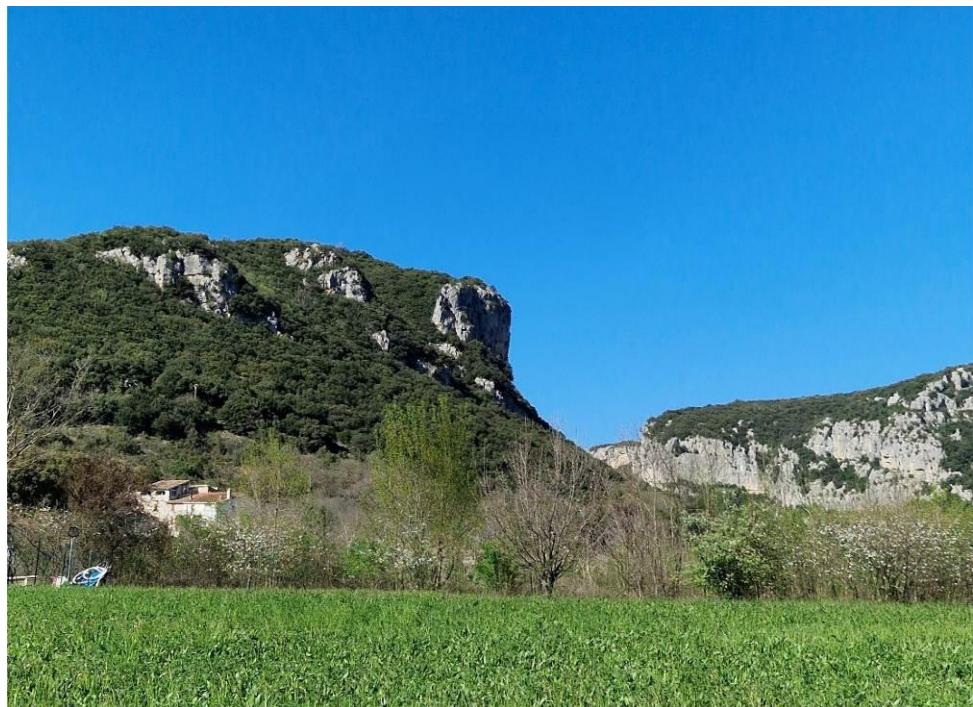


# L'Histoire d'Agonès



d'après les recherches de Catherine Gay-Petit

avril 2025



## La Révolte des Camisards 1702-1704

Les persécutions vont entraîner le soulèvement des protestants cévenols.

**La guerre des Camisards** éclate en **1702** avec le meurtre au Pont-de Monvert (Lozère) de l'abbé du **Chayla**, bras droit de l'intendant **Basville** pour faire la chasse aux *fugitifs* et aux *fanatiques*. Les insurgés s'organisent autour de leurs chefs qui sont décidés à tuer jusqu'à ce que leurs droits soient reconnus.

Dans notre région, **Rolland le chef camisard**, après avoir brûlé avec ses hommes, l'église de **Sumène**, au début du mois de **mars 1703**, descend dans le chemin royal qui va de Ganges au Vigan, où ils trouvèrent une compagnie de soldats qui escortait le curé de cette dernière ville. Le curé se trouvant bien monté, échappa, mais tous les soldats de l'escorte et les officiers furent tués ; pas un n'en réchappa pour en porter la nouvelle... » nous raconte dans ses mémoires **Abraham Mazel**, autre chef camisard<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Journaux Camisards, Collection 10 18.

Le curé de Ganges, Aigoin, qui s'est réfugié à Laroque, avec ses catholiques, a également relaté les faits :

*« Le 6 mars 1703 ont été enterrés sans cérémonie, 9 soldats des 23 qui furent tués le 4 au-dessus du moulin de Mr le marquis de Ganges, par une troupe de camisards qui les jetèrent dans la rivière. A Anglas on en pécha un, cinq à Laroque et un autre à Brissac..... »*

**Agonès a donc vu passer dans l'Hérault les corps des soldats tués par Rolland et ses hommes.**

**On sait qu'il y a eu un camisard à Agonès :**

**Guillaume Fesquet<sup>2</sup> (de Valrac)** surnommé « la jeunesse » né vers 1661, travailleur de terre, qui se rendra le **16 avril 1704** avec un fusil et un pistolet.

---

<sup>2</sup>Dictionnaire des Camisards, Pierre Rolland, Les Presses du Languedoc 1995

## La Période du Désert

**Le désert** désigne la période qui va de **1685** (*Révocation de l'édit de Nantes*) à **1787** (*édit de Tolérance de Versailles*) pendant laquelle les protestants pratiquèrent leur religion dans la clandestinité. A l'écart des villages et des villes, cachés dans des grottes ou des ravins, ils se réunissaient pour célébrer leur culte. Le mot « **désert** » fait référence à la sortie d'Égypte des hébreux, qui ont erré dans le désert pendant 40 ans, avant d'entrer dans la « Terre Promise ».

L'Intendant du Languedoc (*représentant du roi*) **Lamoignon de Basville**, offre *cent Pistoles* à ceux qui dénonceront les assemblées clandestines ; puis il fait murer les grottes afin que personne ne puisse s'y réunir.

C'est ainsi qu'à **Agonès** a été murée la grotte qui se trouve au-dessus du mas de La Vielle, appelée **La baume bastide**.

(De l'autre côté de la vallée de l'Hérault, on peut voir une autre grotte murée sur la falaise du Taurac, à l'ouest de l'entrée de la Grotte des Demoiselles.)



La « Baume bastide » à Agonès



### La « Baume bastide » à Agonès



## En 1757, les consuls d'Agonès condamnés à une amende

Pour ne pas avoir adressé la liste *des enfants des Nouveaux Convertis existant dans leur communauté*, les consuls (représentants de la population) d'Agonès sont condamnés à une amende. [On appelle **nouveaux convertis ou nouveaux catholiques (N.C.)** les protestants qui restent dans le royaume.]

Les enfants *nouveaux convertis* sont très contrôlés : ils doivent aller à la messe et au catéchisme, s'ils n'y vont pas, ils sont enlevés à leurs parents et mis en pension dans des couvents pour y recevoir une éducation catholique.

Le curé du village établit une liste de ces enfants ; signée par le consul de la paroisse, elle est envoyée à l'Intendance.

Afin que les consuls ne payent pas d'amende (*le collecteur, Antoine Olivier, est responsable sur ses propres deniers*) le curé Granier d'Agonès intervient auprès de l'Intendant du Languedoc, **Monsieur de Saint-Priest** : il lui certifie que la liste des enfants a bien été envoyée mais qu'elle a dû se perdre.

Il lui écrit :

*Monseigneur,*

*On vient de me remettre une ordonnance de Mr l'Intendant qui condamne le consul de ma paroisse à vingt cinq livres d'amende pour n'avoir pas donné l'état des enfants NC qui existent dans ma paroisse, j'ai l'honneur, Monseigneur, de certifier à votre grandeur que j'ai fait moi-même ledit état que le consul a signé, je l'ai envoyé à mon frère à Montpellier pour le remettre au bureau de l'Intendance. Il est vraisemblable que ce certificat s'est égaré. Ainsi il me paraît juste que le consul, qui n'est pas en faute, soit déchargé de cette amende. J'ose, Monseigneur, supplier votre grandeur de s'intéresser pour avoir cette décharge.*

***J'ai l'honneur d'être avec respect et soumission, Monseigneur,  
Votre très humble et très obéissant serviteur,***

Signé : Granier curé d'Agonès ***A Agonès le 7e octobre 1757.***

**(Série C, Intendance, 1757.)**

La liste avait-elle été bien envoyée ? Le curé a-t-il menti pour ne pas voir les enfants de sa paroisse arrachés à leurs parents ? Dans ce cas saluons son courage.

## Les Problèmes d'État Civil

Depuis la Révocation de l'édit de Nantes, les protestants n'ont plus de registres d'état civil. Pour avoir une existence légale, ils doivent désormais se conformer aux rites romains, afin que leurs *baptêmes*, *mariages* et *sépultures* soient inscrits sur les registres de l'**Église catholique**.

En effet sous l'Ancien régime l'état civil a un caractère purement religieux : la naissance, le mariage et la mort étaient identifiés aux sacrements dont l'Église catholique les accompagnait.

**Le baptême** ne pose pas de problème car il est considéré comme un sacrement par les Réformés qui font baptiser leurs enfants à l'église.

**Le mariage** n'est pas un sacrement pour les *Nouveaux convertis*. Ils se passent de la présence du prêtre et se contentent d'un contrat signé devant le notaire.

(*On appelle nouveaux convertis ou nouveaux catholiques (N.C.) les protestants qui sont restés dans le royaume.*)

**Les sépultures :** Le curé n'est pas appelé au chevet des mourants car pour les Réformés *l'extrême-onction* n'est pas un sacrement. C'est souvent le notaire qui constate le décès dans un acte appelé ***mortuaire***.

**Le 16 janvier 1771, Louis Gay du mas de la Vielle, a fait venir le notaire de Saint-Bauzille pour qu'il constate, avec des témoins, le décès son père Jean Gay.**

Dans le registre du notaire il est écrit :

« *Nous notaire ayant égard à la réquisition dudit Sieur Louis Gay, avons été avec les témoins soussignés, auprès du lit où il y avoit dedans un cadavre, lequel, après l'avoir bien vu, vérifié et examiné, en présence dudit Gay, requérant, avons reconnu.....que ledit cadavre est et étoit véritablement celui dudit Jean Gay, père dudit Louis Gay requérant, qui a dit être décédé le susdit jour d'hier sur les cinq heures du soir....et avons dressé le présent, pour servir et valoir ainsi qu'il appartient.... »*

(Archives Départementales Hérault 2 E77/108)



**Le petit cimetière de La Vielle**  
*(Il a été utilisé jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle)*

En ne se conformant pas aux obligations catholiques, **les protestants sont exclus des cimetières** ; ils ensevelissent leurs morts dans leur jardin ou leur propriété.

**A La Vielle**, les Gay, protestants, se faisaient enterrer dans leur jardin.



## Louis XVI : 23 août 1754-21 janvier 1793

### L'édit de Tolérance : 1787

L'édit de Versailles **ou édit de Tolérance**, signé par **Louis XVI** le 7 novembre **1787** permet aux non-catholiques de France (Protestants, Luthériens, Juifs) de bénéficier de l'état civil, sans avoir à se convertir à la religion catholique qui demeure la religion officielle du royaume de France.

En effet cet édit précise : «*la religion catholique ... jouira seule, dans notre royaume, des droits et des honneurs du culte public* ».

Le culte reste donc privé pour les protestants mais c'est la fin des persécutions à leur encontre ; ils peuvent exercer la plupart des métiers libéraux et du commerce sauf ceux de l'administration et de l'éducation.

## La Révolution

**Le 22 septembre 1792** la République est proclamée en France.

Le pays va être divisé en **départements, cantons et communes**.

Le **20 septembre 1792**, l'Assemblée nationale législative attribue aux *Municipalités, le soin de recevoir et de conserver à l'avenir les actes destinés à constater les naissances, les mariages et les décès*, étant entendu que les citoyens sont libres, après l'enregistrement d'une naissance, d'un mariage ou d'un décès, de pratiquer la cérémonie ou le rite religieux qu'ils désirent, ou de ne pratiquer aucun rite.

### Les prêtres réfractaires

En juillet 1790, a été promulguée la *Constitution civile du clergé*, qui soumet l'Église catholique au pouvoir civil et oblige tous les membres du clergé à prêter serment à cette nouvelle constitution ; ceux qui refusent, doivent s'exiler ou entrer dans la clandestinité s'ils ne veulent pas perdre leur vie ; l'**abbé Pialat** va choisir la clandestinité.

### L'abbé Pialat

Né à La Chapelle-Grailhouse (Ardèche) le 27 janvier 1755 ; ordonné prêtre à Viviers en 1786, il est nommé vicaire à la cathédrale d'Alès le 30 septembre 1786.

Ayant manifesté ses idées antirévolutionnaires et refusé de prêter serment à la nouvelle constitution, il vécut et exerça son ministère dans la clandestinité pendant cette période appelée **la Terreur**.

Se déplaçant la nuit de villages en villages, hébergé et caché par les habitants **il passe par Agonès** où il célèbre la *sainte messe* **en mars 1793** chez **Audibert**. (*la maison se trouve actuellement au sommet du village*).

Il a également séjourné chez **Fesquet à Valrac** où il était *toujours reçu avec beaucoup d'humanité*.



### Célébration de la messe chez l'habitant

#### Extraits du journal de l'Abbé Pialat<sup>3</sup>

1793-1794

#### Arrivée à Vabrac (Valrac)

*A peine eus-je passé l'Hérault, que dix cavaliers vinrent après moi. Je quittai mon habit qui entravait ma marche, le roulai dans mes mains et courus, à travers les vignes me jeter dans les broussailles. La gendarmerie rebroussa chemin et je fus dans ma maison (la maison de Fesquet de Valrac) je partis le 1er octobre pour **Notre Dame du Suc** au pied de la Séranne.*

---

<sup>3</sup> Lacourt-Editeur- Nîmes 1997

*J'y dis la sainte messe et partis le lendemain pour la Gipière, où je séjournai jusqu'au Premier de l'An 1794.....Je revins à Vabrac (Valrac) où je restai quinze jours*

### Été 1794

*....je passai l'été suivant assez calme, me tenant fort caché, n'exerçant mon ministère et ne marchant que la nuit. Cependant à Vabrac, un jour qu'on faisait la récolte du blé, ce ne fut qu'en sautant par une fenêtre que je fus soustrait à des malheureux qui ne demandaient pas mieux que de me trouver. Une autre fois je fus sauvé par un tablier dont on m'affubla. Le 18 août 1794, deux cents hommes vinrent faire des recherches sur le Causse où j'étais.*

### Principales maisons où je me suis retiré pendant ces jours d'épouante:

*A Vabrac, au delà de l'Hérault, chez Fesquet, j'étais toujours reçu avec beaucoup d'humanité, et j'y passais quelquefois jusqu'à quinze jours de suite. Cette maison est située presque au milieu de la plaine d'Anglas, très fertile et très agréable.*



**Plan du cadastre napoléonien 1836**

## **Au XIXe siècle : un pont sur l'Hérault**

**Jusqu'en 1865** aucun pont n'enjambait l'Hérault entre Agonès et Saint-Bauzille.

Comment franchissait-on la rivière ?

**Au XVIII<sup>e</sup> siècle** le passage se faisait **en barque** : le passeur payait un loyer au propriétaire du Pavillon (*à Saint-Bauzille*) qui l'autorisait à accrocher sa barque à un anneau fixé à sa maison ; on arrivait à Agonès, sur la rive opposée (*au niveau de Monplaisir*) qui pendant longtemps s'est appelée *la barque ou la barquette*.

**Au XIX<sup>e</sup> siècle** on prenait **le bac** qui se trouvait à l'emplacement de l'actuel pont suspendu. D'une longueur de 8,50 mètres et large de 4,50 mètres, ce bac **transportait par jour** en moyenne **376 hommes, femmes, enfants, 105 chevaux ou vaches, 64 charrettes et 2 voitures** (*hippomobiles*) ; enquête effectuée en juillet 1856<sup>4</sup>

**Le 23 novembre 1862**, l'empereur **Napoléon III** décrète *d'utilité publique la construction d'un pont en fer sur la rivière de l'Hérault en remplacement du bac actuel entre Agonès et Saint-Bauzille*.

Le pont sera construit et ouvert à la circulation le **16 janvier 1865**.

<sup>4</sup> Archives mairie de Saint-Bauzille

## Au XXe siècle, construction d'une école à Agonès

Les lois Ferry de 1881 et 1882 instaurent une instruction publique, gratuite, obligatoire et laïque pour toutes et tous.

L'école d'Agonès sera construite au début du XXe siècle vers 1930.

Une chose est sûre, en 1935 Madame **Rodier** était l'institutrice de cette classe unique et le sera pendant 17 ans.

Ensuite, Madame **Rigaud** (1952-1954) puis Monsieur **Vidal** (1954-1960) et Madame **Olivier** (1960-1964).

L'école fermera définitivement **en 1966**.



Photo prise le 23 février 1957

Monsieur Vidal et ses élèves

## Les élèves de Madame RODIER

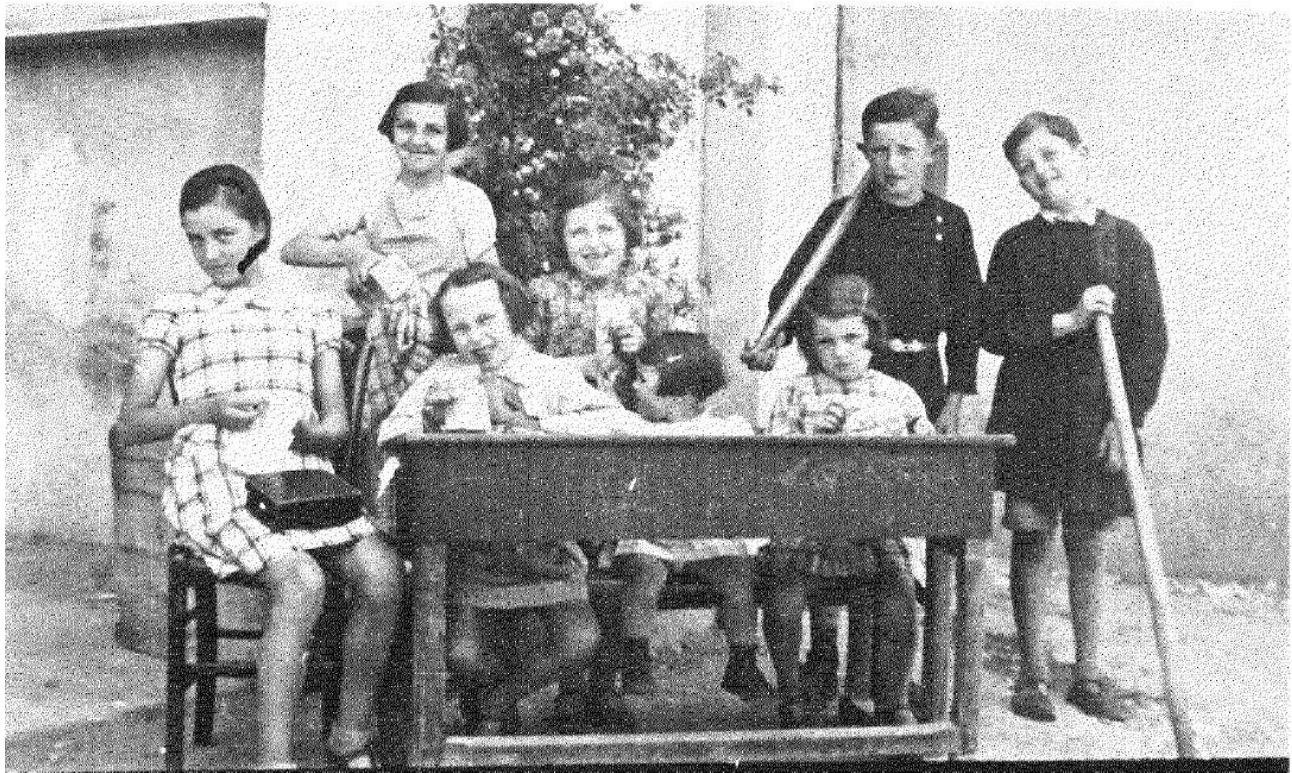


à école en promenade à l'église

1937

Béatrice dans les  
filles de la Nouvelle

Année 1937



GERVISE Mme Léonie  
juin 1939  
Gervise Raymond Zabek

Année 1939



GENEVIEVE  
RAYMOND

MARIE ROSE  
date 1940  
HENRI

MARIE LOUISE  
Serge LISABET

**Année 1940**



Ecole d'Agenais 1954 2ème

2 ans

## Année 1941



ML R 1942 1+ MR

## Année 1942

## En 1972, l'eau à Agonès



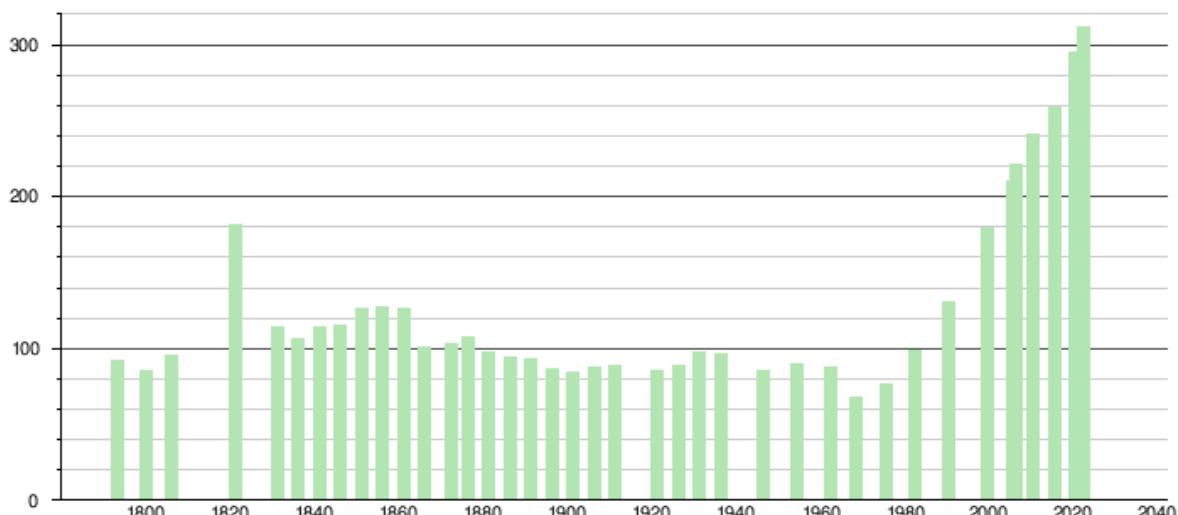
### Pompe au bord de l'Ergue

**En 1972** les habitants d'Agonès vont pouvoir bénéficier de l'eau courante à domicile. Jusqu'à cette date, on utilisait les citernes et les puits.

L'été, quand les réserves étaient vides et que la pluie se faisait désirer, chacun prenait sa charrette et son cheval et allait remplir ses tonneaux à la pompe, au bord de l'Ergue, faisant plusieurs voyages par jour.

L'adduction d'eau va transformer la commune : de nouvelles constructions et de nouveaux habitants qui vont s'installer.

La population va augmenter : de **68 personnes en 1968**, on va passer à **179** en l'an 1999 pour arriver à **313 au dernier recensement**.



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

## **Au XXI<sup>e</sup> siècle, le presbytère est reconstruit**



**En 1986**



## En 2025

Après être resté en ruines pendant des siècles, le presbytère a été restauré c'est maintenant « Le gîte rural des Autagnes »

## **Conclusion**

Le village d'Agonès s'est formé sur la montagne, près de la croix de Saint Micisse.

Occupé par les Wisigoths au haut Moyen-âge (du Ve au VIIIe siècle) il nous reste les ruines de leur église à chevet carré.

L'administration de Charlemagne choisira ce même emplacement pour y installer le chef-lieu d'une de ses vicairies, la « *vicaria Agonensi* », citée en 899 dans le cartulaire de Maguelone. A cette époque une nouvelle église à chevet semi-circulaire est construite, accolée à celle des wisigoths.

Les habitants demeuraient sur la montagne, dans des mas aujourd'hui disparus, le *mas Baudran*, le *mas de Guay*.

Ce site va être abandonné et la population va s'établir plus bas pour former le village actuel d'Agonès. Au XVIe siècle *La Dame Queycergues (Caizerques)* habite au *mas de la maison neuve*, situé actuellement au sommet du village.

Dans la plaine se trouvaient trois mas : *La Vieille*, *Olivet* et *Valrac* qui est devenu un hameau aussi important qu'Agonès.

Depuis le Moyen-âge et jusqu'au XXIe siècle on retrouve quatre patronymes : Olivier, Caizerques, Monteil et Gay.

Le village n'est plus essentiellement agricole comme autrefois.

## Chronologie

- **IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère :** *période du Néolithique*, dolmens à Agonès
- **Fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère :** Une inscription gallo-romaine à Agonès
- **476 :** Chute de l'empire romain
- **Fin V<sup>e</sup> au début VIII<sup>e</sup> :** Occupation des Wisigoths
- **899 : Époque carolingienne :** mention de *la vicaria Agonensi* dans le cartulaire de Maguelone.
- **Début du XII<sup>e</sup> siècle :** Construction de l'église Saint Saturnin
- **1517 :** Début de la Réforme en Allemagne
- **1521 :** Excommunication de Luther
- **De 1545 à 1555 :** Fondation des premières Églises réformées françaises
- **1562 :** Massacre de Wassy : début des « Guerres de Religion »
- **1562 :** L'église Saint Saturnin est brûlée, son clocher démolie
- **1572 :** Massacre de la Saint Barthélémy
- **1598 :** Édit de Nantes
- **1610 :** Mort de Henri IV

- **1661** : Début du règne personnel de Louis XIV  
Démolition du temple de Saint-Bauzille
- **1672** : Construction de la Chapelle Notre Dame de Pitié
- **1685** : (*13 octobre*) : *Abjurations à Saint-Bauzille*  
(*18 octobre*) : Révocation de l'édit de Nantes
- **De 1685 à 1718** : Basville Intendant à Montpellier
- **De 1702 à 1704** : Guerre des Camisards
- **16 avril 1704** : Un camisard à Agonès (Valrac) : **Guillaume Fesquet** se rend avec un fusil et un pistolet
- **1715** : Mort de Louis XIV
- **De 1685 à 1787** : Période du Désert ; les grottes sont murées : « **la baume bastide** » près du mas de La Vielle
- **1787** : Édit de Tolérance qui accorde l'état civil aux protestants
- **1792** : (*22 septembre*) : la République est proclamée en France
- **1793** : L'abbé Pialat, prêtre réfractaire, se cache à Agonès et à Valrac
- **1865** : (*16 janvier*) : le Pont suspendu est ouvert à la circulation
- **1930** : une école à Agonès
- **1966** : fermeture de l'école
- **1972** : adduction d'eau

## **Bibliographie**

- « *Une dédicace inédite à Agonès, Hérault* »  
Guy Barruol, Revue Archéologique de Narbonnaise, 19, 1986, p. 369-373.
- « *Les vieilles églises à chevet carré de l'Hérault* »  
Abbé J. Giry, 1983
- « *La Septimanie au regard de l'histoire* »  
André Bonnery Éditions Loubatières 2005
- « *Charlemagne et l'Empire carolingien* »  
Louis Halphen Albin Michel
- « *Castra, vicariae et circonscriptions intermédiaires du haut Moyen Age méridional (IXe - Xe siècle) : Le cas de la Septimanie-Gothie* »  
Laurent Schneider, Publications de La Sorbonne 2010
- *La paroisse en Languedoc (XIIIe-XIVe s.) cahiers de Fanjeaux n° 25*  
Privat, Éditeur
- *Aux origines de la paroisse rurale en gaule méridionale (Ive-IXe siècles)*  
Éditions Errance 2005
- « *Les Protestants au XVIe siècle* »  
Janine Garrisson Éditions Fayard
- « *Les Camisards* »  
Philippe Joutard Collection folio histoire 1994
- *Journaux Camisards (1700-1715)*  
Collection 10-18
- *Dictionnaire des Camisards*  
Pierre Rolland, Les Presses du Languedoc 1995
- « *Basville, roi solitaire du Languedoc* »  
Robert Poujol Les Presses du Languedoc 1992
- *Journal de l'Abbé Pialat*  
Lacourt Éditeur, Nîmes 1997